

Le Port, le 02/10/2025

Conseil Communautaire du 29 septembre 2025

## Le Territoire de l'Ouest rattrape les retards du passé en termes d'investissements de renouvellement des réseaux d'eau

Sous la présidence d'Emmanuel Séraphin, les élus du Conseil Communautaire du 29 septembre 2025 ont eu à se prononcer notamment sur la dénomination de la zone d'activités économiques Ivan Hoareau, sur le bilan de la concertation de la ZA Victorine Taïlou, le projet d'animation territoriale pour les Hauts de l'Ouest, la redevance spéciale, le pacte d'avenir ou encore les fonds de concours...



### Modernisation de la ZA "Victorine Tailou" : Bilan de la concertation préalable

Lancé en 2023, ce projet s'inscrit dans la stratégie globale de modernisation des zones d'activités du Territoire de l'Ouest. Il vise à réhabiliter les voiries, moderniser les réseaux, optimiser l'éclairage, uniformiser la signalétique, créer de nouveaux stationnements et restructurer les espaces publics. L'objectif est de rendre la zone plus attractive, fonctionnelle et durable, tout en améliorant le cadre de vie et de travail.

Du 16 avril au 16 juillet 2025, habitants, entreprises et associations ont été associés à une concertation. Les échanges ont porté sur la circulation, le stationnement, la logistique, la gestion des déchets, l'aménagement et la phase chantier.

Cette concertation a confirmé la pertinence et la nécessité de ce projet structurant. Avec un investissement majeur et une démarche participative, le Territoire de l'Ouest réaffirme son engagement à moderniser la zone d'activités de St Paul, récemment baptisée « Victorine Tailou », et à accompagner son développement dans une logique durable et partagée.

Les études techniques et les premiers travaux de réhabilitation ont démarré, visant à améliorer la voirie, les réseaux, l'éclairage public, la signalisation et les espaces de stationnement, tout en restructurant l'espace public pour le rendre plus attractif et moderne.

Le projet, estimé à 9,23 M€ TTC, pourrait bénéficier d'un financement FEDER. Le lancement des travaux est prévu pour 2026.

Les élus communautaires ont approuvé ce bilan.

### Proposition de dénomination de la Zone Artisanale de Le Port en "ZA Ivan Hoareau"

Le Conseil communautaire a validé la proposition de renommer la Zone Artisanale de Le Port en Zone Artisanale Ivan Hoareau, en hommage à une figure emblématique du mouvement syndical réunionnais. Rigoureux, tenace et attaché au dialogue, Ivan Hoareau a laissé un héritage fort de lutte pour la justice sociale, l'égalité et la dignité des travailleurs. Donner son nom à la zone artisanale de Le Port constitue un hommage à son parcours et à son engagement.

Créée en 1985, la zone s'étend sur 9 hectares et accueille 70 entreprises. Première à bénéficier du programme pluriannuel de réhabilitation des zones d'activités, elle fait l'objet de travaux de modernisation qui se poursuivront jusqu'en 2026.



## TERH GAL OUEST : projet d'animation territoriale pour les Hauts de l'Ouest

Le Conseil communautaire du Territoire de l'Ouest a approuvé le projet d'animation territoriale porté par le Terh Gal Ouest (Territoire Rural des Hauts - Groupe d'Action Locale de l'Ouest), dans le cadre de la programmation LEADER 2023-2027.

Jusqu'ici portée par le FEADER, l'animation territoriale est désormais rattachée aux programmes LEADER. Terh Gal Ouest a donc inscrit dans sa stratégie une fiche-action dédiée à l'animation des Hauts de l'Ouest, afin de soutenir le développement local, l'innovation et la structuration du territoire.

Deux animateurs territoriaux ont été recrutés en 2024 et 2025, et un troisième poste sera créé en 2026. Ces agents assurent un accompagnement de proximité, conseillent les porteurs de projets, stimulent l'innovation et appuient les collectifs dans la création d'outils de production ou de lieux partagés.

Par ailleurs, la Case Rurale de Trois-Bassins, lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt national « Démonstrateur Territorial de Transition Agricole et Alimentaire », s'est associée à Terh Gal Ouest. Véritable tiers-lieu rural favorisant rencontres, échanges, accompagnement et formations autour de la ruralité et de la transition alimentaire, cette démarche complète la stratégie de Terh Gal Ouest et ouvre la voie à une coopération renforcée à l'échelle des Hauts de l'Ouest.

Le projet d'animation de Terh Gal Ouest vise à :

- Favoriser l'émergence de projets individuels et collectifs ;
- Structurer et renforcer le tissu d'acteurs des Hauts ;
- Développer des espaces partagés et innovants ;
- Accroître la coopération territoriale et sectorielle.

Budget prévisionnel : 629 220 €, dont une subvention LEADER de 548 333 € sollicitée pour la période 2025-2028.

## ENVIRONNEMENT

### Rapport de la CRC sur l'évaluation de politique publique territoriale relative à la prévention et à la gestion des déchets à La Réunion

Dans son rapport d'évaluation sur la gestion des déchets ménagers et assimilés à La Réunion, la Chambre Régionale des Comptes souligne les progrès réalisés par le Territoire de l'Ouest :

- Stratégie de prévention et de gestion adoptée dès 2022 ;
- Tri à la source des biodéchets (compostage, points d'apport volontaire) ;
- Déploiement de bornes de tri pour les recyclables ;
- Stratégie foncière pour de nouvelles déchèteries ;
- Actions innovantes : broyeurs de végétaux, collecte préservante avec Emmaüs, espaces de réemploi, application Triali ;



- Coopération avec bailleurs et structuration de prestataires spécialisés ;
- Maîtrise foncière pour trois nouvelles déchèteries.

En 2024, le Territoire de l'Ouest a investi 49 M€ pour une gestion durable des déchets.

La Chambre formule 13 recommandations à l'échelle de l'île, dont la création d'une structure régionale unique pour renforcer la cohérence et l'efficacité des politiques publiques.

## Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets (RASPPGD)

Conformément à la réglementation, le rapport annuel 2024 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, amendé du rapport d'ILEVA, syndicat mixte en charge du traitement, a été présenté en assemblée.

Le Conseil Communautaire a pris acte de ce rapport, qui témoigne de la mobilisation de l'agglomération pour assurer un service public de gestion des déchets efficace, durable et adapté aux aléas climatiques.

### Les chiffres -clés 2024 de ce rapport

- 141 198 tonnes de déchets collectées (+1,9 % / 2023). Cette hausse s'explique notamment par le passage du cyclone BELAL, qui a généré d'importants volumes de végétaux.
- 27 % des tonnages proviennent de l'apport volontaire, confirmant la montée en puissance de ce mode de collecte.
- Coût de fonctionnement du service : + 49 M€.
- Coût par habitant : 213 € HT contre 201 € HT en 2023.
- TEOM par habitant : environ 200 €.
- Taux de recouvrement du service est de 94,7 %, stable par rapport à 2023 (95 %), malgré les surcoûts liés à la gestion post-BELAL et au renouvellement des marchés de collecte intégrant la gestion des biodéchets.

## Premier bilan du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) mutualisé (ILEVA, CASUD, CIVIS, TO) 2022-2028.

Dans le cadre du Contrat d'Objectif Déchets Outre-Mer signé avec l'ADEME, le syndicat mixte ILEVA a piloté l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) coordonné et mutualisé avec ses trois intercommunalités membres : la CASUD, la CIVIS et le Territoire de l'Ouest.



Le PLPDMA fixe un objectif de réduction des déchets ménagers et assimilés (DMA) sur six ans : - de 555 kg/hab en 2028 (soit une baisse de 12 % par rapport à 2010).

Le bilan 2023 montre que la production de déchets reste stable à 621 kg/hab/an, un niveau quasi identique à celui de 2010.

Les leviers qui permettraient de tendre vers les objectifs de réduction seraient de mettre en place des mesures structurelles (comme des évolutions de fréquences de collecte ou des incitations fiscales) pour engager une diminution de la production des déchets en rationalisant les services offerts.

Les élus ont pris acte de ce premier bilan.

### Fixation des tarifs 2026 de la redevance spéciale

Les élus communautaires ont voté la stabilité des tarifs de redevance spéciale pour 2026.

Afin de responsabiliser les producteurs de déchets non ménagers et de les inciter à réduire et à trier leurs déchets, la communauté d'agglomération a instauré, pour les entreprises, la redevance spéciale, garantissant une contribution plus équitable au regard du service rendu.

Le montant de cette redevance est révisé chaque année, sur la base d'une analyse complète des coûts liés à la gestion des déchets ménagers et assimilés.

Pour 2026, il a été décidé de maintenir les tarifs 2025 :

- 0,75 € par litre pour les déchets assimilables aux ordures ménagères résiduelles,
- 0,30 € par litre pour les recyclables,
- 15,00 € de frais de gestion annuelle.

## GEMAPI

### Cyclone Garance : validation du cadre d'intervention du Territoire de l'Ouest et mobilisation du Pacte d'Avenir

Le cyclone Garance, qui a frappé La Réunion le 28 février 2025, a causé d'importants dégâts sur les ravines, rivières et systèmes d'endiguement. L'État a rapidement pris la mesure des conséquences de cet événement à travers les visites du Préfet et du Ministre des Outre-mer, et a proposé d'une enveloppe exceptionnelle de 200 M€ pour soutenir les collectivités locales touchées. Ce dispositif prend aujourd'hui la forme d'un Pacte d'Avenir post-Garance, qui repose sur trois piliers :

- Indemnisation des sinistrés,
- Reconstruction des bâtiments et infrastructures publics,
- Prévention et adaptation au changement climatique.



À La Réunion, les cours d'eau relèvent du Domaine Public Fluvial (DPF) et les ravines non classées appartiennent majoritairement au Domaine Privé de l'État (DPE). Le manque d'entretien de ces espaces peut fragiliser les portions avales et compromettre l'efficacité des systèmes d'endiguement dont le Territoire de l'Ouest a la charge. Face à ce constat, le Bureau Communautaire du 30 juin 2025 a validé une motion relative à l'entretien des ravines et à la sécurisation des personnes et des biens face aux risques d'inondation.

Les opérations éligibles au Pacte d'Avenir concernent :

- la réparation des systèmes d'endiguement et ouvrages gérés par les EPCI compétents en GEMAPI ;
- les études et travaux de gestion des matériaux solides transportés par le cyclone ;
- l'enlèvement d'embâcles ;
- l'enlèvement de matériaux pour rétablir un profil d'écoulement équilibré.

Ces travaux pourront bénéficier d'une prise en charge jusqu'à 100 % des dépenses par l'État.

Les élus communautaires ont approuvé le cadre d'intervention du Territoire de l'Ouest pour les travaux d'urgence dans les ravines et rivières suite au cyclone Garance, ainsi que la sollicitation du Pacte d'Avenir post-Garance pour le financement de ces opérations.

## COOPERATION INTERCOMMUNALE

### Attribution de fonds de concours à la Commune de Le Port

Dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte Financier et Fiscal adopté en Conseil Communautaire le 2 septembre 2024, le Territoire de l'Ouest poursuit sa politique ambitieuse d'investissement et de soutien aux communes membres. Ce pacte prévoit une enveloppe globale de 20 M€ de fonds de concours pour la période 2024-2025.

La Commune de Le Port a sollicité un fonds de concours pour financer six projets structurants :

- Réfection du carrelage des plages de la piscine Jean Lou Javoy ;
- Extension des locaux des archives communales de l'Hôtel de Ville ;
- Amélioration du confort thermique et visuel de la salle de compétition du complexe sportif ;
- Création de toilettes publiques place des Cheminots et mail de l'Oasis ;
- Conception et réalisation d'un skate park/pump track au complexe sportif Lambrakis ;
- Rénovation de voiries communales.

Le Conseil Communautaire a validé l'octroi d'un fonds de concours de 1 280 825 € HT pour la réalisation de ces six opérations.



### Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2024

Cette affaire a permis aux élus de clarifier la situation de l'eau dans l'Ouest et de rappeler les efforts engagés pour garantir un service public de qualité, accessible et durable.

En 2024, le nombre d'abonnés a progressé de 1,4 % pour l'eau potable et de 1,8 % pour l'assainissement. Les volumes produits ont augmenté de 5 % et les volumes consommés autorisés de 2 %. Dans le même temps, le rendement des réseaux a diminué de 1,5 %, ce qui souligne la nécessité d'investissements renforcés. Malgré ces tensions, la conformité sanitaire de l'eau et la performance de l'épuration des eaux usées restent bonnes.

Le prix moyen de l'eau dans l'Ouest se situe entre 2,41 € et 3,54 € par mètre cube pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup>, contre 4,69 € au niveau national. Contrairement à certaines affirmations, c'est au Port que l'eau est la moins chère de La Réunion. La confusion provient des méthodes de calcul qui ne reflètent pas la consommation réelle du territoire. La tarification progressive appliquée permet de sensibiliser les gros consommateurs, qui sont ceux qui paient le plus.

La Ville du Port s'engage à réduire drastiquement sa consommation d'eau, notamment grâce au projet VETSSE (actuellement en cours de validation par l'Etat), qui permettrait de réutiliser l'eau de la station d'épuration pour l'arrosage des espaces verts, des terrains de sport et, à terme, pour certaines entreprises. Ce dispositif contribuera à diminuer le recours à la nappe phréatique et à réduire le coût de production de l'eau.

Par ailleurs, sur St-Paul et Trois-Bassins, un tarif social a été instauré avec 15 m<sup>3</sup> gratuits, ce qui a permis à 27 % des foyers de voir leur facture diminuer.

Dans l'ensemble du territoire, des travaux prioritaires sont programmés sur les réseaux les plus fragiles, comme le renouvellement de la chaîne de Dos d'Âne, le remplacement des réseaux à la Pointe des Châteaux ou encore les travaux à Grande Montagne à La Possession.

Depuis 2020, 104 M€ ont déjà été investis dans l'eau (Usines de Potabilisation de Pichette et de Maduran, réseaux de Saint-Leu,... Au total, jusqu'en 2028, 130 M€ supplémentaires devront encore être investis pour garantir une eau de qualité, en continu, à l'ensemble des habitants.

Les élus rappellent que la réalisation de ces investissements est indispensable pour assurer la continuité du service public dans un contexte de changement climatique et de sécheresse, qui fragilisent les nappes phréatiques et peuvent entraîner une salinisation de l'eau potable.

